



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

**Séance du jeudi 30 Mars 2023**

<b>Nombre de membres :</b>	
En exercice	14
Présents	9
Votants	11
Pouvoirs	2

Date de convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 23 mars 2023

Le trente mars deux mil vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

**Etaient présents** : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Françoise WEINEL ; Benoît COUTANT ; Mathieu GAULTIER ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERRISSON rejoint la séance à 21h05.

**Absents excusés** : Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL

**Pouvoirs** : Laurent MALEVAL (pouvoir à Alain RESPLANDY-BERNARD) ; Laëtitia MOREAU (pouvoir à Aurélien HERRISSON)

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

**M. Dominique MANCEAU**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

---

**Délibération n°20230330\_D0012**

**Objet : Attribution des subventions aux associations, établissements scolaires et élèves**

---

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les demandes de subventions adressées en mairie par les associations et établissements scolaires,

**Considérant** que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations et établissements scolaires pour réaliser et développer leurs activités,

**Considérant** l'exposé de Monsieur Aurélien HERRISSON, Adjoint qui a étudié les demandes de subventions lors de la réunion 28 février 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ACCORDE** les subventions aux associations et établissements scolaires au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 800€ euros quatre huit cent euros. Les noms des associations, établissements scolaires et des élèves ainsi que les montants alloués pour chacun figurent dans le tableau ci-dessous :

Noms	Montant - Année 2022	Montant - Année 2023
<b>Associations</b>		
La Truite Dinantaise	60€	60€
L'outils en main	50€	50€
Génération mouvement	90€	90€
Sapeurs - Pompiers	60€	60€
Souvenir Français	45€	45€
FNACA	45€	45€
<b>TOTAL</b>		<b>350€</b>
<b>Établissements scolaires</b>		
Centre de formation d'apprentis 2 élèves		100€
<b>TOTAL</b>		<b>100€</b>
<b>Élèves voyage</b>		
Ecole Robineau – Vouvray-sur-Loir 5 élèves – séjour à Paris		125€
Lycée Racan – Montval 1 élèves séjour à Rome 1 élèves séjour à Stratford		50€
Lycée Nazareth – Ruillé-sur-Loir 1élèves séjour à Saint Nazaire		25€
Collège de Bercé – Montval 4 élèves de 6 <sup>ème</sup> - séjour Barèges		100€
Collège de Bercé – Montval 2 élèves de 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> séjour Barcelone		50€
<b>TOTAL</b>		<b>350€</b>
<b>TOTAL SUBVENTION</b>		<b>800€</b>

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	11
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **04/04/2023**

Publication par voie électronique le **04/04/2023**

Le Maire,  
Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,  
Dominique MANCEAU

